

RÉCAPITULATIF DES CONCLUSIONS

*10^e réunion plénière anniversaire du Forum mondial
26-27 novembre 2019*

1. Les 26 et 27 novembre 2019, plus de 500 représentants issus de quelque 140 juridictions, organisations internationales et groupements régionaux se sont réunis à Paris (France) à l'occasion de la plus grande réunion jamais tenue à ce jour par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial). Plus 40 délégations étaient représentées au niveau ministériel. Le secteur des services financiers, les milieux universitaires et les médias étaient également représentés le premier jour de la réunion. Cet engagement confirme le solide soutien de la communauté internationale en faveur du programme d'action sur la transparence fiscale et des travaux menés par le Forum mondial.
2. Afin de marquer le dixième anniversaire du Forum mondial, les ministres et autres représentants à haut niveau ont, le premier jour de la réunion, rappelé les progrès remarquables accomplis à ce jour, et les vastes répercussions du programme d'action sur la transparence fiscale dans le domaine de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Le secret bancaire a vécu, et près d'une centaine de juridictions procèdent chaque année à un échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. Les programmes de déclaration volontaire et les enquêtes à caractère fiscal ont déjà permis aux pays membres du Forum mondial d'identifier 102 milliards EUR de recettes fiscales supplémentaires (impôts, intérêts et pénalités) et ce n'est qu'un début. Autant de facteurs qui témoignent de l'importance de la coopération et de la collaboration internationales dans un contexte multilatéral. Les résultats obtenus au cours de la dernière décennie sont présentés dans le rapport publié à l'occasion du dixième anniversaire du Forum mondial.
3. Les participants ont toutefois souligné que les travaux n'étaient pas encore achevés, et ont appelé à faire progresser plus avant le programme d'action en faveur de la transparence fiscale au cours des prochaines années. Il s'agit non seulement de veiller à préserver l'efficacité des normes de transparence du Forum mondial, mais également, selon le souhait exprimé par certaines juridictions, d'étudier la possibilité d'étendre la coopération fiscale internationale aux domaines suivants : l'utilisation des renseignements fiscaux pour combattre les flux financiers illicites, les actifs virtuels, l'échange de renseignements à la demande aux fins de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la taxe sur les produits et services (TPS) ; et l'assistance transnationale dans le recouvrement de l'impôt. Les participants ont également précisé que la confidentialité de l'information faisait partie intégrante du cadre dans lequel s'inscrivent la transparence fiscale et l'échange de renseignements et que les juridictions devaient veiller à ce qu'elle soit garantie en toutes circonstances.
4. Les travaux du Forum mondial sont organisés autour de trois piliers : (i) veiller à l'application effective de la norme d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers ; (ii) s'assurer de l'application effective de la norme d'échange de renseignements à la demande ; et (iii) fournir une assistance technique. Les conclusions de la réunion pour chacun de ces trois piliers sont exposées en détail ci-après.

Échange automatique de renseignements

5. L'an dernier, près de 90 juridictions ont procédé à l'échange automatique de renseignements sur 47 millions de compte financiers, représentant une valeur approximative de 4 900 milliards EUR.

L'année 2019 a marqué le troisième anniversaire de la mise en œuvre de cette norme, et 94 juridictions échangent désormais des renseignements sur les comptes financiers. Les réseaux d'échange ont également été sensiblement étendus, et ont constitué le point de départ de quelque 6 100 échanges automatiques en 2019, soit une hausse de 36 % par rapport à l'année précédente. Le Rapport 2019 sur la mise en œuvre de l'échange automatique de renseignements dresse l'état des lieux de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements pour l'ensemble des juridictions qui l'appliquent.

6. Afin de garantir l'équité des règles du jeu, l'ensemble des membres du Forum mondial, à l'exception des pays en développement qui n'hébergent pas de place financière, ont été invités à débiter les échanges de renseignements au titre de cette norme en 2018. Tandis que l'immense majorité des juridictions ont réussi à tenir leurs engagements, un petit nombre d'entre elles rencontrent encore des difficultés. Le Forum mondial collabore avec ces pays pour les aider à mettre en place les échanges.

7. En raison de leurs ressources limitées et du moindre risque qu'ils représentent pour l'équité des règles du jeu, les pays en développement qui n'hébergent pas de place financière ne sont pas tenus de débiter les échanges à une date précise. Néanmoins, en 2019, trois d'entre eux ont échangé des renseignements après s'être engagés volontairement à appliquer la norme d'échange automatique de renseignements. Ce nombre devrait progresser dans les années à venir, sept autres pays ayant pris l'engagement de commencer les échanges en 2020. Le Forum mondial travaille main dans la main avec plus d'une trentaine de pays pour définir un plan d'action détaillé en vue de la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements.

8. Les pays doivent, dans le cadre de l'application de la norme d'échange automatique de renseignements, veiller à ce que les renseignements échangés soient tenus confidentiels et dûment protégés, que ce soit à travers les dispositions juridiques, mais également les mesures, procédures et systèmes mis en place aux fins des échanges. Il s'agit là d'un élément fondamental, que l'ensemble des juridictions doivent évaluer avant de commencer les échanges. Le Forum mondial a également débuté les évaluations en aval des échanges pour juger de la situation dans la pratique. Lorsque des problèmes de fond sont identifiés dans une juridiction, ses partenaires ne sont pas censés échanger d'informations avec elle. Les membres du Forum mondial ont souligné l'importance de ces travaux et adopté un plan d'action visant à les renforcer.

9. Outre la concrétisation des échanges, il est essentiel de s'assurer de leur bonne mise en œuvre. Le Forum mondial, qui a déjà passé en revue les cadres juridiques nationaux et internationaux requis au titre de la norme automatique d'échange de renseignements, a défini un processus pour pouvoir tirer des conclusions et procéder à des déterminations à cet égard en 2020. Il a également adopté une approche pour évaluer dans chaque juridiction l'efficacité de la mise en œuvre de la norme dans la pratique d'ici à 2021. Il s'agit entre autres de s'assurer que les institutions financières respectent comme il se doit leur devoir de diligence et leurs obligations déclaratives. Afin de mener à bien ces travaux, le Forum mondial a créé le Comité d'examen par les pairs de la norme d'échange automatique de renseignements, dont le mandat, d'une durée de deux ans, prendra fin en décembre 2021.

10. Enfin, pour renforcer plus avant l'équité des règles du jeu, le Forum mondial a cherché à déterminer si la mise en œuvre de la norme d'échange automatique de renseignements se justifierait pour d'autres juridictions, et a salué l'engagement pris par la Jordanie, le Monténégro et la Thaïlande

de débiter les échanges au titre de cette norme d'ici à 2023. Il s'est également félicité de la volonté affichée par l'Équateur d'appliquer la norme à temps pour pouvoir commencer les échanges en 2020.

Transparence et échange de renseignements à la demande

11. Le deuxième cycle d'examens par les pairs est déjà bien engagé. En 2019, 23 nouveaux rapports ont été publiés, ce qui porte à 61 le nombre de juridictions évaluées à ce jour dans le cadre de ce cycle. L'immense majorité de ces pays ont obtenu la notation « Conforme pour l'essentiel » (41) ou « Conforme » (14).

12. La mise en application de cette norme continue de progresser. En règle générale, les faiblesses qui peuvent être identifiées concernent essentiellement la disponibilité des renseignements sur les bénéficiaires effectifs, qui constitue un nouveau volet de ce deuxième cycle d'examens, l'accès aux registres comptables et les délais de communication de réponses complètes suite aux demandes d'échanges de renseignements. Le Forum mondial a mis en place un suivi pour s'assurer que les juridictions donnaient bien suite aux recommandations qui leur étaient adressées, et entreprend lorsque nécessaire des examens supplémentaires pour évaluer les progrès accomplis. Un rapport complémentaire a ainsi été publié cette année.

Évolution des travaux d'assistance technique

13. Les travaux d'assistance technique du Forum mondial ont encore été étendus en 2019. Les délégués ont salué l'élan considérable impulsé à ces travaux grâce aux engagements financiers en cours de l'Australie, de la France, du Japon, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suisse, ainsi que l'accord conclu avec l'Union européenne lors de la réunion plénière, qui permettra la poursuite de ces travaux en 2020 et au-delà. De plus, la coopération entre la Banque asiatique de développement et le Forum mondial sera renforcée, l'intention étant de fournir un soutien encore plus solide aux pays de la région Asie-Pacifique.

Initiative pour l'Afrique

14. Un dîner ministériel a été organisé le 25 novembre en marge de la réunion plénière à l'invitation du Secrétaire général pour célébrer le 5^e anniversaire de l'Initiative pour l'Afrique du Forum mondial. À cette occasion, sept ministres et 13 chefs de délégations issus de pays africains, ainsi que des hauts fonctionnaires et des représentants à haut niveau de pays et d'organisations partenaires ont eu des échanges de portée stratégique sur les thèmes de la lutte contre les flux financiers illicites par le biais de l'échange de renseignements à des fins fiscales et des défis fiscaux soulevés notamment par l'économie numérique.

15. Les participants ont salué les progrès déjà accomplis par les pays participants à l'Initiative pour l'Afrique et ont invité d'autres pays africains à les rejoindre. Cette initiative a permis d'utiliser la transparence fiscale et l'échange de renseignements comme leviers pour combattre les flux financiers illicites et d'élever cette question au rang de priorité dans la stratégie de mobilisation des ressources intérieures des juridictions concernées. Ils ont également appelé à poursuivre les actions afin de favoriser un usage plus étendu des informations échangées à des fins fiscales pour lutter contre toutes les formes de flux financiers illicites, et promouvoir l'assistance transnationale dans le recouvrement de l'impôt.

16. Reconnaissant que la transparence fiscale facilitait la lutte contre les flux financiers illicites, les participants ont souligné la nécessité d'un engagement politique au niveau national, régional et mondial. Dans cette optique, ils ont accueilli la Commission de l'Union africaine (AUC) en qualité d'Observateur auprès du Forum mondial et salué la participation accrue des organisations régionales aux travaux en cours. De plus, le Cabo Verde, Djibouti, l'Égypte et le Kenya ont récemment approuvé la déclaration de Yaoundé, ce qui porte à 29 le nombre de pays africains qui appellent à faire avancer le programme d'action en faveur de la transparence fiscale.

Déclaration de Punta del Este – Une initiative latino-américaine

17. Un petit déjeuner de travail a été organisé le 26 novembre à l'invitation du Secrétaire général de l'OCDE pour permettre aux juridictions d'Amérique latine de dresser le bilan des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative visant à maximiser l'utilisation effective des renseignements échangés au titre des normes de transparence fiscale comme exposé dans la Déclaration de Punta del Este. Les participants ont salué les développements intervenus depuis la réunion plénière du Forum mondial organisée en 2018 en Uruguay, ainsi que l'adhésion à la déclaration de trois nouveaux pays, à savoir le Brésil, le Costa Rica et la République dominicaine.

18. Les participants ont présenté les plans d'action définis dans leurs pays respectifs pour atteindre cet objectif et ont examiné les prochaines étapes à suivre en vue d'une collaboration régionale plus étroite au service de la transparence fiscale et de la lutte contre la fraude fiscale. Ils se sont félicités du soutien de leurs partenaires régionaux comme la Banque mondiale, le Centre inter-américain des administrations fiscales (CIAT) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les participants ont également appelé à prendre des mesures supplémentaires afin de favoriser un usage plus étendu des informations échangées à des fins fiscales pour lutter contre toutes les formes de flux financiers illicites.

Développement des réseaux

19. Le Forum mondial a vu son nombre de membres passer à 158, suite à l'adhésion de quatre nouveaux pays depuis la dernière réunion plénière : la Guinée, le Honduras, la Jordanie et la Namibie. De plus, le Bénin, la Bosnie-Herzégovine, le Cabo Verde, la Mongolie et Oman ont signé la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, ce qui étend le réseau mondial d'échange de renseignements et porte à 135 le nombre total de pays ayant adhéré à cet instrument. Un tel essor permet de resserrer l'étau autour des fraudeurs.

Étapes suivantes

20. L'actuel mandat du Forum mondial prend fin le 31 décembre 2020. Les participants ont exprimé leur vif intérêt pour la poursuite des travaux sur la transparence fiscale et la coopération fiscale internationale après cette date. Afin de conserver toute sa pertinence au Forum mondial, qui sert efficacement ses membres depuis une dizaine d'année, il conviendra d'envisager avec attention l'orientation à lui donner. Il a par conséquent été convenu de proroger le mandat du Forum mondial pour une durée de deux ans jusqu'au 31 décembre 2022.

21. Cette prorogation de mandat sera propice à une période de réflexion sur la portée des futurs travaux du Forum mondial, de sorte à ce qu'il contribue au mieux à la mise en œuvre des normes internationales de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Les rapports

d'examen par les pairs de la mise en œuvre effective de la norme d'échange automatique de renseignements, qui devraient être terminés pour la fin 2021, permettront également d'éclairer cette réflexion.

22. Enfin, le Forum mondial a réitéré sa volonté de développer le programme de coopération fiscale internationale, sur la base du principe de l'équité des règles du jeu, sur lequel repose pour une large part sa réussite.

23. La liste des membres et observateurs qui participent au Forum mondial est présentée à l'annexe A.

ANNEXE A. LISTE DES PARTICIPANTS (MEMBRES ET OBSERVATEURS UNIQUEMENT) À LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU FORUM MONDIAL

Centre de conférences de l'OCDE, Paris (France)

26-27 novembre 2019

Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bermudes, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine (République populaire de), Colombie, Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Curaçao, Chypre,¹ Danemark, Djibouti, République dominicaine, Équateur, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis, , Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Gibraltar, Grèce, Groenland, Guernesey, Guinée, Honduras, Hong Kong (Chine), Hongrie, Îles Caïmanes, Îles Cook, Île-de-Man, Îles Féroé, Îles Marshall, Îles Turques et Caïques, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, , Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jersey, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Montserrat, Maroc, , Nouvelle Zélande, Nigéria, Norvège, Oman, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Samoa, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, , Ouganda, Ukraine, Uruguay.

Forum des administrations fiscales africaines (ATAF) ; Banque africaine de développement (BAfD) ; Banque asiatique de développement (BAD) ; Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) ; Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) ; Secrétariat du Commonwealth ; Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ; Commission européenne (CE) ; Banque européenne d'investissement (BEI) ; Société financière internationale (SFI) ; Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) ; Organisation des Nations Unies (ONU) ; Groupe de la banque mondiale (GBM).

¹ Note de la Turquie

Les informations figurant dans ce document qui font référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

Note de tous les États de l'Union européenne membres de l'OCDE et de l'Union européenne

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.